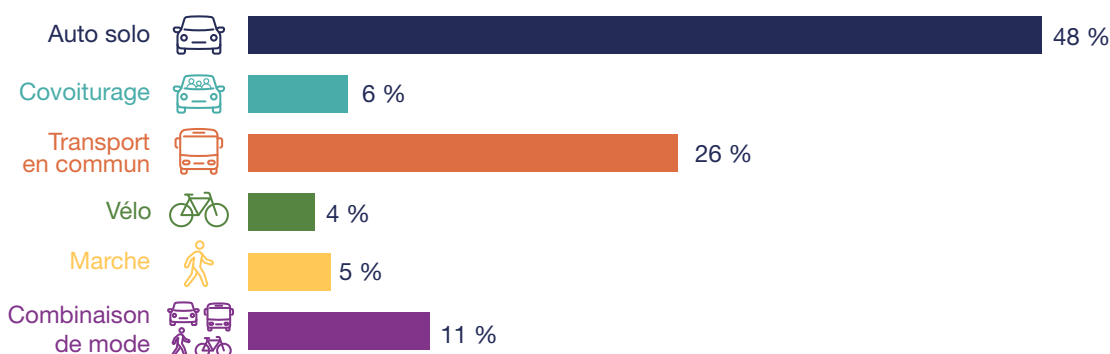


Part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo chez les employés de l'État

Fait saillants et graphiques

Selon le sondage sur les habitudes de déplacement des employés de l'État lancé en 2024, plus de la moitié des répondants utilisent les transports collectifs ou actifs et d'autres solutions de rechange à l'auto solo¹ pour leurs déplacements domicile-travail. En effet, 52 % des répondants déclarent utiliser un de ces moyens de transport comme mode principal ou en combinaison avec l'auto solo lors d'une semaine typique, tous lieux de travail confondus.

Parts modales détaillées des moyens de transport utilisés par les employés des ministères et organismes gouvernementaux, toutes régions administratives confondues, 2024



Sources

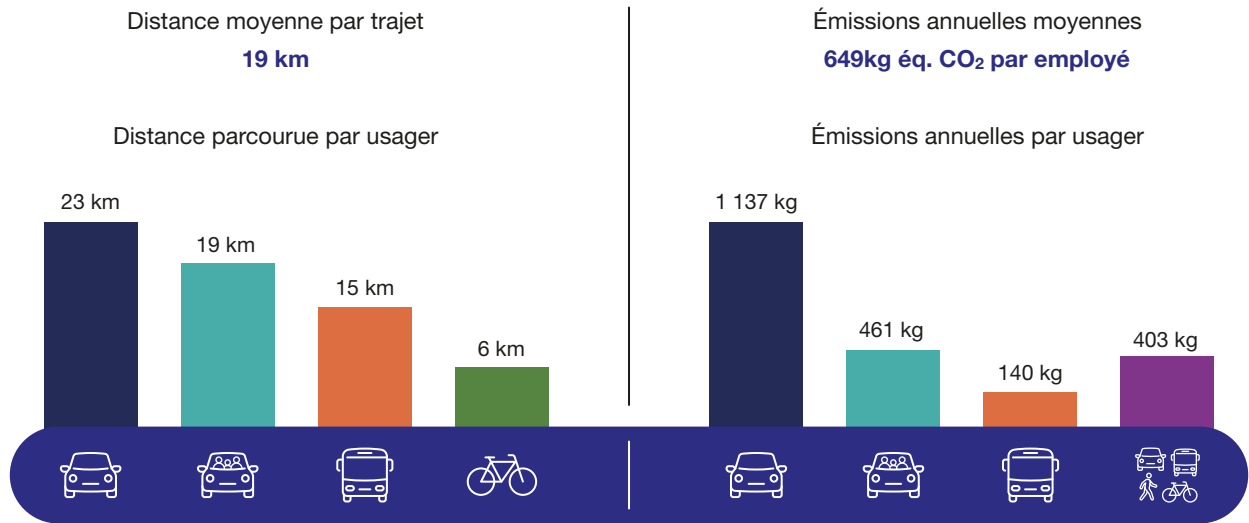
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Réseau des centres d'expertise de mobilité

La distance moyenne parcourue par les employés de l'État qui ont répondu au sondage, pour un trajet domicile-travail, est de 19 km. Cependant, cette distance varie selon le mode de transport utilisé. Les usagers de l'auto solo effectuent en moyenne 23 km par trajet, soit la plus grande distance parmi tous les modes. Ces écarts influencent directement les émissions de GES associées aux déplacements.

¹ L'Office québécois de la langue française privilégie l'utilisation du terme « voiturage en solo ». Toutefois, afin d'assurer la cohérence avec la terminologie employée dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, le Plan pour une économie verte 2030, et la Politique de mobilité durable 2030, le présent document conserve l'utilisation du terme « auto solo ».

Les déplacements des employés de l'État génèrent en moyenne 649 kg éq. CO2 par année. Plus précisément, la répartition des GES émis par mode indique que les émissions générées par un individu qui utilise l'auto solo sont en moyenne près de 10 fois plus élevées que celles d'une personne qui se déplace en transport en commun. En 2024, 8 % des véhicules utilisés pour les déplacements domicile-travail en auto solo étaient électriques.

Distances parcourues et émissions de GES, par employé, 2024

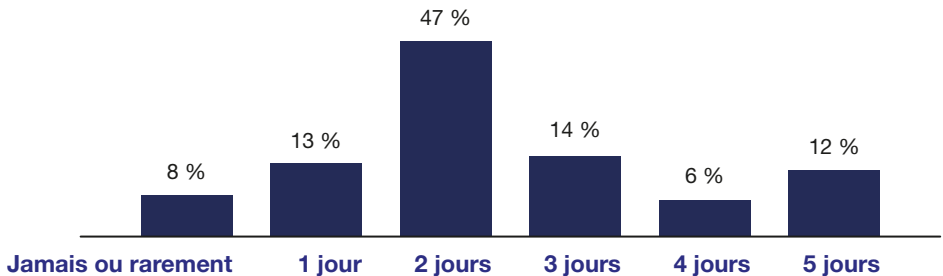


Sources

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Réseau des centres d'expertise de mobilité

En 2020, la pandémie de COVID-19 a obligé le gouvernement du Québec à imposer le télétravail pour l'ensemble des employés de l'État dont les fonctions n'étaient pas considérées comme essentielles. Depuis 2022, les employés de l'État bénéficient de modalités de travail hybride leur permettant de travailler à distance typiquement jusqu'à trois jours par semaine, ce que choisissent de faire 47 % d'entre eux.

Fréquence de déplacement dans une semaine type, 2024



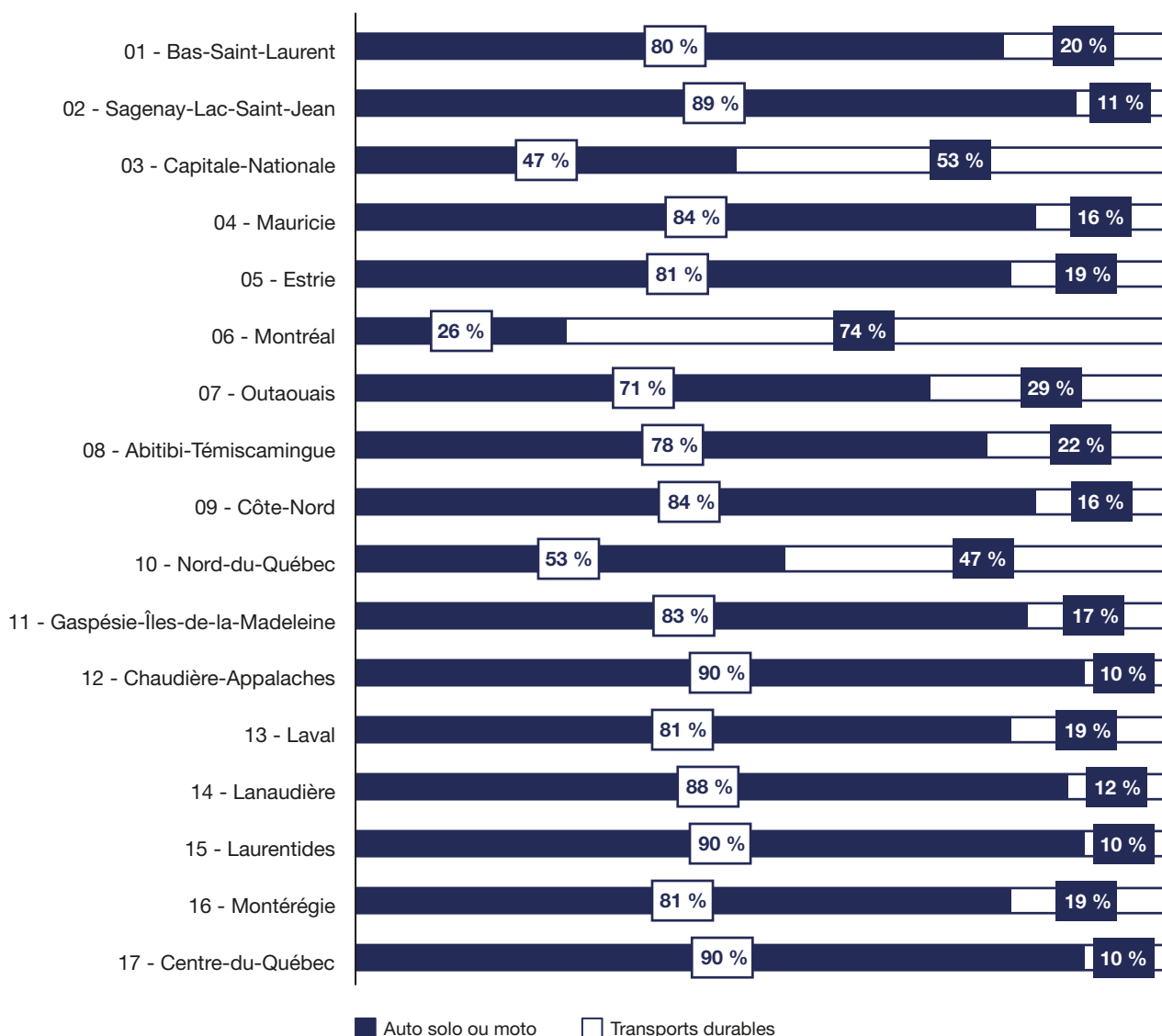
Sources

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Réseau des centres d'expertise de mobilité

Disparités régionales, 2024

Des contrastes dans les parts modales sont observables en fonction de la région administrative du lieu de travail et en fonction du ministère ou de l'organisme des répondants. L'adoption de modes de déplacements durables est significativement plus élevée dans les régions où se trouvent de grands centres urbains par rapport aux autres régions, toutes proportions gardées.

Parts modales groupées des moyens de transport utilisés par les employés des ministères et organismes gouvernementaux, par région administrative, 2024



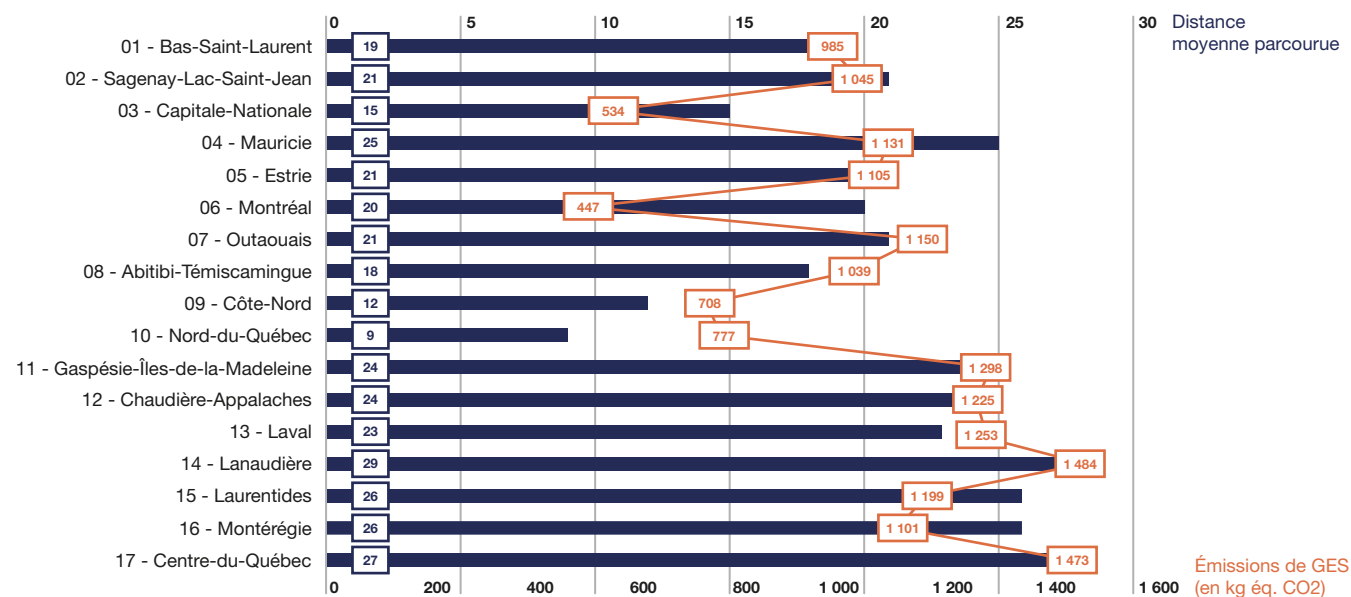
Notes

Selon le découpage géographique en vigueur le 31 décembre 2023. Le nouveau découpage des régions administratives en vigueur depuis juillet 2021 n'affecte aucunement les résultats des sondages.

Sources

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Réseau des centres d'expertise de mobilité

Moyennes des distances parcourues et des émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail des employés des ministères et organismes gouvernementaux, par région administrative, 2024



Notes

Selon le découpage géographique en vigueur le 31 décembre 2023. Le nouveau découpage des régions administratives en vigueur depuis juillet 2021 n'affecte aucunement les résultats des sondages.

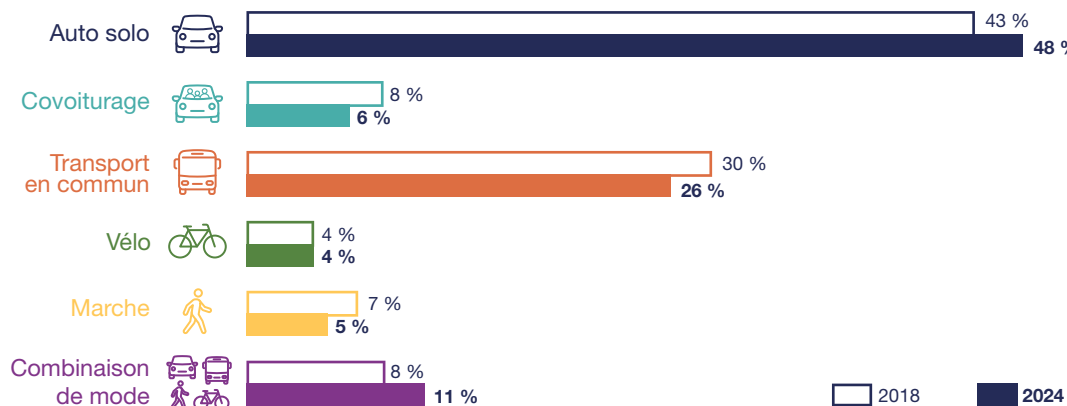
Sources

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Réseau des centres d'expertise de mobilité

Comparaison avec 2018

Depuis 2018, la part modale du transport en commun a suivi une tendance légèrement à la baisse (- 4 %) alors que pour celle de l'auto solo, nous observons la tendance inverse (+5 %).

Parts modales des déplacements des employés de l'État, 2024



Sources

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Réseau des centres d'expertise de mobilité

Méthodologie

Mise en garde

Le sondage a été réalisé en ligne sur une base volontaire. Un des biais de cette méthode est la possibilité que des gens intéressés a priori par la question aient plus tendance à répondre au sondage que d'autres. Par ailleurs, les réponses présentées ne reflètent pas l'ensemble des habitudes des employés de l'État, mais seulement celles des répondants (n = 31 414).

Concepts et définitions

Les personnes visées par le sondage étaient des employés de l'ensemble des ministères et organismes assujettis à la Loi sur le développement durable.

Part modale :

Proportion d'utilisation des divers modes de transport dans le cadre des déplacements domicile-travail lors d'une semaine typique. Pour chaque mode de déplacement, cette part modale est exprimée en pourcentage, de sorte à refléter la répartition relative des différents moyens de transport utilisés.

Auto solo :

Utilisation d'un véhicule motorisé par un seul usager adulte pour effectuer un trajet. L'Office québécois de la langue française privilégie le terme « [voiturage en solo](#) ». L'intitulé de l'indicateur utilise le terme « auto solo », c'est donc le terme retenu pour ce travail.

Transport collectif :

Ensemble des modes de transport mettant en œuvre des véhicules adaptés à l'accueil simultané de plusieurs personnes (autobus, métro, taxi, train, traversier, etc.).

Covoiturage :

Utilisation d'un véhicule motorisé par plusieurs usagers adultes pour effectuer ensemble le même trajet. Type de transport collectif.

Estimation des gaz à effet de serre émis :

Les réponses au sondage permettent d'estimer les distances domicile-travail et les émissions de GES associées. Les distances sont calculées sur le réseau routier à partir du code postal du domicile et de l'adresse du travail, en fonction du mode de transport déclaré. Ces distances sont calculées selon le mode de transport indiqué, en utilisant l'interface de programmation d'application (*API* en anglais) Google Maps pour tracer l'itinéraire sur le réseau routier.

Transport en commun :

Transport collectif mis à la disposition du public, dont les horaires et les trajets sont planifiés et connus à l'avance, et qui implique généralement l'utilisation de titres de transport.

Combinaison de modes :

Utilisation de plusieurs modes de transport par un usager, que ce soit dans le même trajet, dans la même journée ou dans la même semaine.

Transports durables :

Utilisation de tout mode de transport autre que l'automobile en solo (ou tout autre mode motorisé en solo). Il s'agit de moyens de transport qui limitent les impacts négatifs sur l'environnement, la société et l'économie, par exemple la pollution, la congestion et les coûts pour la collectivité qui leur sont associés.

Comparabilité 2018-2024 :

Les répondants de 2024 sont peut-être différents de ceux de 2018. En effet, les sondages menés sont distincts les uns des autres. Il ne s'agit donc pas d'une enquête longitudinale.

Les émissions de GES sont estimées selon la formule suivante :

$$\text{GES annuels} = (\text{distance par trajet} \times \text{nombre de trajets hebdomadaires déclarés par le répondant} \times \text{facteur d'émission}) \times 48$$

Où le facteur d'émission (kg éq. CO₂/km) dépend du mode de transport et de la motorisation. Le calcul suppose quatre semaines de vacances par an.

Les facteurs d'émission sont issus d'une caractérisation énergétique du parc de véhicules légers immatriculés au Québec pour l'année 2021 réalisée par une équipe de recherche de HEC Montréal en 2023 pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Cette caractérisation établit une correspondance entre les véhicules immatriculés dans les registres de la Société de l'assurance automobile du Québec et les taux de consommation des modèles publiés par Ressources naturelles Canada.

La méthodologie complète de calcul des émissions de GES liées au navettage des employés de l'État sera publiée dans le cadre du mandat.

Stratégie

Aspects de la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028](#) auxquels se rapporte l'indicateur :

Orientation 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

Objectif 5.8 - Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables

Sous objectif 5.8.2 – Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État

Cible

Suivi de la progression

Résultat pour 2023-2024 : 52 % des répondants utilisent le transport collectif ou actif et d'autres solutions de rechange à l'auto solo pour leurs déplacements domicile-travail.

Concordance avec les objectifs de développement durable 2030 des Nations Unies



À consulter aussi

[Vue d'ensemble](#) des indicateurs de la Stratégie 2023-2028

[Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028](#)

https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01600FR_IndicateurStrategieDD_2015H00F00.pdf

https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01600FR_IndicateurStrategieDD_2013H00F00.pdf

Fiche nationale (lien à venir)

**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 